



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 49379

Texte de la question

M. Jacques Domergue souhaite appeler l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur le décret n° 2004-232 du 17 mars 2004 relatif à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les assurés sociaux handicapés. Il souhaiterait savoir si ce décret s'applique également aux agents de la fonction publique. Dans le cas contraire, il demande au gouvernement français de bien vouloir lui indiquer si une modification de ce texte est actuellement à l'étude pour mettre fin à cette rupture d'égalité de traitement. - Question transmise à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État.

Texte de la réponse

L'article 13 du projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées modifie l'article L. 24 du code des pensions civiles et militaires de retraites afin de permettre aux fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers d'accéder à la retraite avant l'âge de 60 ans lorsqu'ils sont atteints d'une incapacité permanente au moins égale à un taux qui sera fixé par décret. Le décret nécessaire à l'application de cette mesure devrait pouvoir intervenir sitôt la procédure législative achevée et la nouvelle loi publiée au Journal officiel. Ce texte reprendra les dispositions retenues par le régime général dans le décret n° 2004-232 du 17 mars 2004 relatif à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les assurés sociaux handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49379

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8281

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 357